

Séance
ordinaire du
8 août 2011

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU HUITIÈME (8E)
JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MIL ONZE (2011) À COMPTER DE
20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Normand Gagnon, maire suppléant et conseiller du district 2
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire suppléant préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Sept (7) contribuables assistent à la séance alors que trois (3) membres du personnel cadre de la Ville, soient messieurs Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, messieurs Roger Boudreau du Journal L'Avantage, ainsi que Stéphane Gagné de la Télévision de la Mitis.

11.08.388

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT
ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée du maire, monsieur Jean Bélanger. Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

11.08.389

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire suppléant et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances du lundi 11 juillet 2011 à 20h30 et du mercredi 20 juillet 2011 à 16 h 30.

4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

✂ Comptes réguliers : 487 997,43 \$

✂ Comptes pré-autorisés : 376 725,68 \$

ADMINISTRATION

5. Motion de félicitations à l'endroit de l'équipe de pompiers de Mont-Joli pour sa classification au Firefit national.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. Avis de motion d'un règlement instituant deux (2) programmes d'aide financière à la restauration d'immeubles au centre-ville.

7. Autorisation de participation au colloque annuel de la Fondation Rues principales.

FINANCES

8. Autorisation de renouvellement du bail YY-205W.

9. Autorisation de versement de dons.

10. Appropriation du surplus non affecté des revenus d'intérêts des surplus affectés aux immobilisations des anciennes municipalités.

11. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2011 révisées de l'Office Municipal d'Habitation de Mont-Joli et abrogation de la résolution 11.06.335.

12. Approbation du règlement 2011-1257 décrétant une dépense et un emprunt de 552 000 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aqueduc, d'égout et de voirie sur une partie de l'avenue Des Fusiliers.

13. Approbation du règlement 2009-1208 décrétant un emprunt de 1 335 000 \$ et une dépense de 1 335 000 \$ pour la prolongation des infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le secteur de l'ancienne municipalité de Saint-Jean-Baptiste vers la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

14. Autorisation de participation à la 12^{ème} conférence annuelle du loisir municipal.

15. Autorisation de participation à une formation de la COMBEQ sur la différence des régimes des droits acquis en matière municipale et en matière agricole.

16. Approbation d'une entente de fin d'emploi entre monsieur Dave Helgerson et la Ville de Mont-Joli.

17. Autorisation d'affichage du poste de responsable aquatique.

18. Ratification d'embauche de monsieur Manu Duhamel Dion.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19. Avis de motion d'un règlement relatif à la tarification au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.
20. Autorisation de pont payant pour des associations sportives.
21. Autorisation de versement d'aide financière à des organismes sportifs.
22. Autorisation d'ajout des logos des équipes de hockey AA et Midget Espoir, des clubs de patinage artistique et de vitesse, ainsi que des équipes de hockey mineur sur la glace du Stade du Centenaire.

TRAVAUX PUBLICS

23. Autorisation de paiement du décompte progressif # 1 dans le projet de développement domiciliaire du Croissant de la Pente Douce.
24. Adjudication d'un mandat de services professionnels à la firme Roche Itée, Groupe-conseil pour une intervention sur le réseau d'égout unitaire à l'intersection Maisonneuve / St-Paul.
25. Autorisation de paiement du décompte progressif # 2 – final pour le pavage de l'accès est dans le secteur d'Ultramar.
26. Autorisation de paiement du décompte progressif # 2 – final pour les travaux réalisés dans le secteur d'Ultramar / Accès Est.
27. Autorisation de paiement du décompte progressif # 5 – final pour les travaux réalisés à l'arrivée de l'Autoroute 20 / Zone touristique.
28. Autorisation de paiement dans le dossier de la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable.
29. Adjudication d'un mandat de services professionnels à monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre.
30. Adjudication d'un contrat pour l'aménagement d'une passerelle en milieu humide dans le projet de piste cyclable.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

31. Dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 1^{er} août 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

AFFAIRES NOUVELLES

32. Période de questions.
33. Clôture et levée de l'assemblée.

11.08.390

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU LUNDI 11 JUILLET 2011 À 20H30 ET DU MERCREDI 20 JUILLET 2011 À 16 H 30

CONSIDÉRANT que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du lundi 11 juillet 2011 à 20h30 et du mercredi 20 juillet 2011 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 11 juillet 2011 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 20 juillet 2011 à 16 h 30 en sa forme et teneur.

11.08.391 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 487 997,43 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 376 725,68 \$.

ADMINISTRATION

11.08.392 MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ENDROIT DE L'ÉQUIPE DE POMPIERS DE MONT-JOLI POUR SA CLASSIFICATION AU FIREFIT NATIONAL

Les 29, 30 et 31 juillet avait lieu à Moncton le volet régional du Firefigther Combat Challenge Canada. Une brillante performance collective de l'équipe de cinq (5) pompiers du service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Joli leur a valu un laissez passer pour la finale nationale qui sera présentée en septembre à Medecine Hat en Alberta.

Dave St-Laurent, Olivier Harton, Alexandre Fortin, Yohan Bérubé et Jean-Yves Ouellet ont en effet mérité la 8^{ème} place au total mais, surtout, la première parmi les équipes de l'Est du Québec devançant celles de Rimouski et de Baie-Comeau. Ce brillant résultat permet aux représentants mont-joliens de se qualifier directement pour la finale du Firefit national qui aura lieu dans l'Ouest canadien.

Au nom de l'ensemble de la population desservie par le service de sécurité incendie et en celui de mes collègues du conseil, je tiens à souligner la fierté que suscite la performance de nos représentants. Il convient de rendre hommage à nos cinq (5) athlètes-pompiers pour leur rigueur et leur discipline à l'entraînement. Ils consacrent beaucoup de temps et d'énergie pour atteindre ce niveau de conditionnement physique ce qui entraîne des retombées positives sur l'ensemble des effectifs de même que sur la qualité des services offerts à la population.

Cinq jeunes qui affichent autant de volonté, de détermination et de passion pour leur métier constituent un groupe d'ambassadeurs hors-pair pour la Ville de Mont-Joli. Nous leur souhaitons la meilleure des chances à la finale canadienne mais leur simple présence à un événement de cette envergure constitue déjà un exploit remarquable.

Il est donc proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de Dave St-Laurent, Olivier Harton, Alexandre Fortin, Yohan Bérubé et Jean-Yves Ouellet pour leur prestation au Firefit de Moncton et l'obtention d'un laissez passer pour la finale canadienne de Medecine Hat en Alberta.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.08.393 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT INSTITUANT DEUX (2) PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION D'IMMEUBLES AU CENTRE-VILLE

Le conseiller Marcel Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement instituant un programme de subvention à la rénovation de certains immeubles du centre-ville de Mont-Joli.

11.08.394 AUTORISATION DE PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT QUE le 24^e Colloque annuel de la Fondation Rues principales aura lieu à Québec le mercredi 28 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli travaille conjointement avec cet organisme dans sa démarche de revitalisation commerciale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a déposé sa candidature aux Prix d'accomplissement et d'excellence de la Fondation Rues principales dont les lauréats seront dévoilés lors du colloque d'où la pertinence de déléguer des représentants à cette rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur Jean Bélanger, le directeur général, monsieur Joël Harrisson, le directeur du développement économique, monsieur Léo Caron, et la chargée de projets, madame Édith Thibault, à participer au 24^e Colloque annuel de la Fondation Rues principales le mercredi 28 septembre 2011 à Québec. Les frais d'inscription de 280 \$ s'appliquent pour messieurs Bélanger et Harrisson alors que la Fondation assume ceux de monsieur Caron et madame Thibault. Le conseil autorise le remboursement des coûts d'hébergement et de déplacement. À noter que les dépenses de restauration de madame Thibault sont assumées par la CODEM.

FINANCES

11.08.395 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DU BAIL YY-205W

CONSIDÉRANT QUE la ferme Gilbert Garon Inc. et la Ville de Mont-Joli ont conclu un bail de location pour l'exploitation agricole d'un terrain situé dans le secteur de l'aéroport régional;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ledit bail pour une période de dix (10) ans soit de 2011 à 2020 inclusivement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du bail YY-205W relatif à la location par la Ville de Mont-Joli à la ferme Gilbert Garon Inc. d'un terrain situé dans le parc industriel aéroportuaire Pierre DeBané aux tarifs suivants :

2011 : 5 400 \$	2016 : 5 900 \$
2012 : 5 500 \$	2017 : 6 000 \$
2013 : 5 600 \$	2018 : 6 100 \$
2014 : 5 700 \$	2019 : 6 200 \$
2015 : 5 800 \$	2020 : 6 300 \$

Par cette résolution, le conseil autorise le directeur général, ou le greffier, à signer le bail YY-205W pour et au nom de la Ville de Mont-Joli.

11.08.396 **AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé des recommandations aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
MRC de La Mitis Vendredi 9 septembre 2011	Amicale de golf	2 cartes à 50\$
Corporation du Cimetière de Mont-Joli	Campagne de financement Système d'irrigation	500 \$

11.08.397 **APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ DES REVENUS D'INTÉRÊTS DES SURPLUS AFFECTÉS AUX IMMOBILISATIONS DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT les intérêts accumulés de 448 \$ au 1^{er} janvier 2011 provenant des surplus des anciennes Villes de Mont-Joli et de Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 01.01.434 prévoit d'affecter les revenus d'intérêts à chacun des projets d'immobilisation qui les ont générés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'affecter les revenus d'intérêts des surplus affectés aux immobilisations des anciennes municipalités de la façon suivante :

Ancienne Ville de Mont-Joli

- Immobilisations Ville de Mont-Joli 77 \$

Ancienne Municipalité de Saint-Jean-Baptiste

- Secteur Sanatorium 64 \$
- Secteur Chemin de Price 292 \$
- Secteur Gaboury 15 \$

Grand Total 448 \$

11.08.398

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011 RÉVISÉES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-JOLI ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 11.06.335

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a émis le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires pour l'année 2011 de l'Office municipal d'habitation de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal :

- ◆ Accepte de contribuer au déficit anticipé 2011 représentant un montant de 66 390 \$ pour la Ville de Mont-Joli;
- ◆ Et de plus, abroge la résolution 11.06.335.

11.08.399

APPROBATION DU RÈGLEMENT 2011-1257 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 552 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE DES FUSILIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire procéder à la réalisation de travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie sur une partie de l'avenue Des Fusiliers;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de ces travaux est estimé à 552 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux font l'objet d'une aide financière totale de 254 800 \$ par le biais du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) tel que le confirme le courriel du 19 juillet 2011 de Madame Annick Tremblay, ing., de la Direction des infrastructures – Québec du MAMROT, courriel constituant l'annexe « A » du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE la subvention accordée représente 66,67% du total des coûts admissibles du projet selon l'estimation préparée par monsieur François Lemieux, ing. M.Sc., de Roche ltée, Groupe-conseil, et jointe au présent règlement sous l'annexe « B »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 117 de la Loi 45 (2009, chapitre 26) permettant l'adoption du présent règlement sur la base de l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sans avoir à obtenir l'approbation des personnes habiles à voter (tenue de registre);

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 20 juillet 2011 par monsieur le maire, Jean Bélanger;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2011-1257.

11.08.400

APPROBATION DU RÈGLEMENT 2009-1208 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 335 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 1 335 000 \$ POUR LA PROLONGATION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DANS LE SECTEUR DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE VERS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est partenaire au projet de prolongation des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le secteur de l'ancienne municipalité de Saint-Jean-Baptiste vers la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage, projet impliquant le Ministère des Transports du Québec (MTQ) ainsi que la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté pour le financement des travaux qui seront réalisés sur son territoire le règlement d'emprunt 2009-1208 au montant de 955 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le règlement 2009-1208 afin de pourvoir aux coûts excédentaires découlant de l'évolution du projet;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux font l'objet d'une aide financière totale de 817 000 \$ par le biais du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) ainsi que du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) tel que le confirme le courriel du 19 juillet 2011 de Madame Annick Tremblay, ing., de la Direction des infrastructures – Québec du MAMROT, courriel constituant l'annexe « A.1 » du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE les subventions accordées représentent 66,67% du total des coûts admissibles du projet selon l'estimation préparée par monsieur François Lemieux, ing. M.Sc., de Roche ltée, Groupe-conseil, et jointe au présent règlement sous l'annexe « B.1 »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 117 de la Loi 45 (2009, chapitre 26) permettant l'adoption du présent règlement sur la base de l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sans avoir à obtenir l'approbation des personnes habiles à voter (tenue de registre);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance extraordinaire du mercredi 20 juillet 2011 par monsieur le maire, Jean Bélanger;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2009-1208.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11.08.401

AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA 12^{ÈME} CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la 12^{ème} conférence annuelle du loisir municipal sera présentée à Rimouski du 5 au 7 octobre 2011 sous le thème « Le loisir public : une mission à redéfinir? »;

CONSIDÉRANT la pertinence pour la directrice du service, madame Josée Levesque, de participer à cette rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Josée Levesque, directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à prendre part à la 12^{ème} conférence annuelle du loisir municipal à Rimouski du 5 au 7 octobre 2011. Le conseil accepte le paiement des frais d'inscription de 225 \$ ainsi que de ceux de déplacement et de restauration. À noter que l'URLS verse une subvention de 100 \$ pour les directeurs inscrits ramenant ainsi les coûts d'inscription à 125 \$.

11.08.402 AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION DE LA COMBEQ SUR LA DIFFÉRENCE DES RÉGIMES DES DROITS ACQUIS EN MATIÈRE MUNICIPALE ET EN MATIÈRE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre une formation sur l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales et sur la différence des régimes des droits acquis en matière municipale et en matière agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette formation aura lieu à Rimouski le 28 septembre 2011;

CONSIDÉRANT la pertinence pour l'inspecteur en bâtiment, monsieur Jules Banville, d'y prendre part;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil autorise monsieur Jules Banville, inspecteur en bâtiment, à participer à la formation offerte par la COMBEQ le 28 septembre 2011 à Rimouski concernant l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales et sur la différence des régimes des droits acquis en matière municipale et en matière agricole. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 240 \$ plus les taxes.

11.08.403 APPROBATION D'UNE ENTENTE DE FIN D'EMPLOI ENTRE MONSIEUR DAVE HELGERSON ET LA VILLE DE MONT-JOLI

Cet item est retiré.

11.08.404 AUTORISATION D'AFFICHAGE DU POSTE DE RESPONSABLE AQUATIQUE

Cet item est retiré.

11.08.405 RATIFICATION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR MANU DUHAMEL DION

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de monsieur Manu Duhamel Dion à un poste d'étudiant au service des travaux publics.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.08.406 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

La conseillère Kédina Fleury-Samson donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant la tarification en vigueur au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

TRAVAUX PUBLICS

11.08.410 **AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 DANS LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU CROISSANT DE LA PENTE DOUCE**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur, la compagnie 2330-5667 Québec inc., a présenté le 12 juillet 2011 le décompte progressif # 1 au montant de 243 274,65 \$ plus les taxes pour les travaux réalisés au cours de la période du 13 juin au 7 juillet 2011 dans le projet de développement domiciliaire du Croissant de la Pente Douce;

CONSIDÉRANT QU'une retenue contractuelle de 10% s'applique audit décompte tel que prévu au devis régissant le projet;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte se répartit selon les termes établis au protocole d'entente intervenu entre le promoteur et la Ville soit :

- Promoteur : 116 934,83 \$ plus les taxes
- Ville : 126 339,83 \$ plus les taxes

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation de la firme Dessau inc. ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1 au montant de 113 705,84 \$ plus les taxes à la compagnie 2330-5667 Québec inc. pour les travaux effectués au développement domiciliaire du Croissant de la Pente Douce.

11.08.411 **ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL POUR UNE INTERVENTION SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT UNITAIRE À L'INTERSECTION MAISONNEUVE / ST-PAUL**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, un mandat de services professionnels visant à confirmer la faisabilité d'un changement de parcours des eaux unitaires dans le secteur Maisonneuve / St-Paul / Saint-Thomas / Lavoie. Ce mandat représente une dépense de 2 700 \$ plus les taxes et comprend notamment :

- la vérification de la capacité de la conduite d'égout unitaire sur la rue Maisonneuve, entre les avenues Saint-Paul et Lavoie, à recevoir des quantités plus importantes d'eaux unitaires;
- l'évaluation de la quantité d'eaux unitaires qui seront redirigées;
- la validation de la faisabilité technique de la redirection des eaux unitaires.

11.08.412 **AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 – FINAL POUR LE PAVAGE DE L'ACCÈS EST DANS LE SECTEUR D'ULTRAMAR**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Groupe-Lechasseur ltée a présenté le décompte progressif # 2 – final au montant de 3 240,14 \$ incluant les taxes pour les travaux de pavage réalisés à l'arrivée de l'autoroute 20 dans le secteur Ultramar / Accès Est;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte correspond à la libération de la retenue de garantie prévue au devis régissant le projet;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 2 – final au montant de 3 240,14 \$ incluant les taxes à l'entreprise Groupe-Lechasseur ltée pour les travaux de pavage effectués dans le secteur Ultramar / Accès Est.

11.08.413

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 – FINAL POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE SECTEUR D'ULTRAMAR / ACCÈS EST

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée » a présenté le décompte progressif # 2 – final au montant de 2 641,74 \$ incluant les taxes pour les travaux réalisés à l'arrivée de l'autoroute 20 dans le secteur Ultramar / Accès Est;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte correspond à la libération de la retenue de garantie prévue au devis régissant le projet;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 2 – final au montant de 2 641,74 \$ incluant les taxes à l'entreprise « Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée » pour les travaux effectués dans le secteur Ultramar / Accès Est.

11.08.414

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 5 – FINAL POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS À L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20 / ZONE TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Les Excavations Walter Gagné inc. » a présenté le décompte progressif # 5 – final au montant de 44 155 \$ incluant les taxes pour les travaux réalisés à l'arrivée de l'autoroute 20 dans la zone touristique;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte correspond à la libération de la retenue de garantie prévue au devis régissant le projet;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 5 – final au montant de 44 155 \$ incluant les taxes à l'entreprise « Les Excavations Walter Gagné inc. » pour les travaux effectués à l'arrivée de l'autoroute 20 dans la zone touristique.

11.08.415 **AUTORISATION DE PAIEMENT DANS LE DOSSIER DE LA MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR-Infrastructure inc. a présenté la facture 15024339 au montant de 46 583,50 \$ plus les taxes relativement à des études et à la réalisation de plans et devis dans le dossier de la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture 15024339 au montant de 46 583,50 \$ plus les taxes à la firme BPR-Infrastructure inc. Ces travaux sont financés par le retour de la taxe sur l'essence, programme TECQ 2010-2013.

11.08.416 **ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MONSIEUR NELSON BANVILLE, ARPENTEUR GÉOMÈTRE**

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre, un mandat de services professionnels pour la réalisation de levés complémentaires sur l'avenue Pierre-Normand et son prolongement, et ce, au montant de 1 400 \$ plus les taxes.

11.08.417 **ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PASSERELLE EN MILIEU HUMIDE DANS LE PROJET DE PISTE CYCLABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des propositions pour l'aménagement d'une passerelle en milieu humide dans le projet de piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont été invitées à présenter une soumission à savoir :

- Les entreprises de fabrication Gervais Langlois inc. :
- Charpenterie et menuiserie PETCHEDETZ :

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la recommandation du directeur du développement économique, monsieur Léo Caron;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Charpenterie et menuiserie PETCHEDETZ le contrat d'aménager une passerelle en milieu humide dans le projet de piste cyclable, et ce, au montant de 55 326,40 \$ plus les taxes.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11.08.418 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 1^{ER} AOÛT 2011 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 1^{er} août 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du lundi 1^{er} août 2011 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) au cours de laquelle une demande de dérogation mineure a été étudiée puis approuvée par les membres.

11.08.419 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun item n'a été traité.

11.08.420 PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Maryse Couture, porte parole d'Eau Secours, dépose un ajout de 17 signatures à la pétition initiée par son groupe en opposition au projet de fluoration de l'eau potable à Mont-Joli.

Monsieur le maire suppléant, Normand Gagnon, invite madame Plante à remettre le document au greffier de la Ville.

Madame Couture indique aux élus qu'une employée du MAMROT lui a expliqué que la loi permet au conseil de limiter le nombre ou la durée des questions lors d'une séance mais pas les sujets abordés.

Monsieur Gagnon demande au greffier, monsieur Yves Sénéchal, d'expliquer la procédure en pareille situation. Ce dernier résume la teneur ainsi que les objectifs de la convention voulant que l'on limite les questions aux sujets inscrits à l'ordre du jour. Il ajoute que le personnel et les membres du conseil demeurent ouverts à répondre à toutes les interrogations alors que très rares sont les citoyens qui s'adressent à eux pour obtenir des précisions sur l'un ou l'autre des dossiers en cours.

11.08.421 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h08, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Normand Gagnon
Maire suppléant

Yves Sénéchal
Greffier

